

CONTRE - VERITES

Les Magistrats de la Cour d'Appel de Paris ont écrit dans l'Arrêt du 08 mars 2000 :

Page 15

Que les Experts DUMONT et MARTIN ont conclu à une bonne gestion des sociétés par Monsieur COLLORAFI

(Le rapport d'expertise souligne que la gestion de Monsieur COLLORAFI n'était pas moins bonne que celle des autres franchisés et meilleure que celle de la Société McDonal'S).

Page 18

Que Monsieur COLLORAFI n'a donc perdu aucune chance de voir dans les dix huit mois ses sociétés redevenir bénéficiaires.

**La société MAR filiale de MCDONALD'S qui a repris les 3 unités de restauration à Antibes présente le 31 decembre 1999 (soit 9 semaines avant la publication de l'Arrêt) le bilan ci-après de sa filiale MAR :
bénéfice 475 000 francs**